

Conseil Municipal du	24 juin 2019	à	18h00
N°ordre	38	Titre	Fonds de concours Voirie
N° identifiant	2019-0156		
Rapporteur(s)	Mme Eliane ROUSSEAU		
Date de la convocation	28/05/2019		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	François BLANCHARD et Diane GUÉRINEAU		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	45	M. Alain CLAEYS - Maire M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. François BLANCHARD Adjoints M. Jules AIMÉ - Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLÈRE - Mme Clotilde BALLON - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Diane GUÉRINEAU - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Manon LABAYE - M. Laurent LUCAUD - Mme Francette MORCEAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN Conseillers municipaux	
Absents	5	M. Aurélien TRICOT Adjoint Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Jean-José MASSOL - M. Philippe PALISSE - M. Jean-Baptiste RICCO Conseillers municipaux	
Mandats	3	Mandants Mme Michèle FAURY-CHARTIER Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE M. Édouard ROBLOT	Mandataires Mme Francette MORCEAU M. Patrick CORONAS Mme Jacqueline DAIGRE

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : la 1, la 8, la 9, de la 2 à la 7, de la 10 à la 20, la 78, de la 21 à la 40, la 73, de la 41 à la 61, de la 63 à la 65, la 79, la 62, de la 66 à la 72, de la 74 à la 77.</p> <p>- Retour de Mme Christine BURGÈRES.</p> <p>- Départ de Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE (pouvoir donné à M. Patrick CORONAS).</p> <p>- Sont sorties Mmes Nicole BORDES et Régine FAGET-LAPRIE.</p> <p>- Sortie de Mme Jacqueline GAUBERT.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	3- Commission Attractivité et aménagement de l'espace et du patrimoine de la ville
Service référent	Direction Générale Espaces publics et cadre de vie Direction Voirie

Vu l'arrêté n°2018-D2/B1 portant modification des statuts de Grand Poitiers Communauté urbaine,

Vu l'article L. 5215-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Programme pluriannuel des investissements (PPI) Voirie - Éclairage public de Grand Poitiers Communauté urbaine,

Grand Poitiers Communauté urbaine est juridiquement compétent en matière de voirie et d'éclairage public en lieu et place de ses communes membres.

À cette fin, la commune de Poitiers dispose d'une capacité d'investissement sur le chapitre opération « 1841 – POITIERS » pour réaliser ses projets sur la période 2018-2020. Il est rappelé que cette capacité d'investissement correspond à la moyenne des dépenses brutes réalisées par la commune.

À ce jour, la commune de Poitiers dispose d'un niveau d'investissement de 14 827 104 € sur la période 2018 à 2020. Sur cette somme globale, 3 389 556 € ont été consommés en 2018. Le delta sera disponible pour les projets de 2019-2020.

En complément des projets figurant dans le PPI de Grand Poitiers Communauté urbaine, la commune souhaite réaliser un projet d'embellissement de sa liaison piétonne entre la gare SNCF et son centre-ville. Un projet privé est actuellement en cours et a pour but de rénover totalement l'espace immobilier dénommé « Espace 107 » dans lequel sont positionnés des escalators publics.

Une partie des travaux à réaliser autour de l'espace 107 concerne les deux ouvrages d'art dénommés « passerelle 107 » et « passerelle Solférino ». Le financement de ces ouvrages risque de déséquilibrer le PPI à hauteur de 368 000 €. Pour assurer les équilibres de chaque enveloppe communale, Grand Poitiers Communauté urbaine accepte de percevoir des fonds de concours pour majorer la capacité d'investissement de la commune à 115 % du montant perçu.

Ainsi, le versement par Poitiers d'un fonds de concours de 320 000 € à Grand Poitiers Communauté urbaine permettra d'équilibrer l'opération ($320\ 000 \times 115\ \% = 368\ 000\ €$).

En conséquence, le PPI de Grand Poitiers Communauté urbaine affecté à Poitiers en dépenses sera de 15 147 104 € (11 757 548 € sur la période 2019-2020).

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- de donner votre accord pour verser un fonds de concours de 320 000 € en 2019 pour augmenter le niveau d'investissement communautaire de voirie et d'éclairage public affecté par Grand Poitiers Communauté urbaine à Poitiers
- d'imputer cette dépense à l'opération 1841 « Poitiers », article 2041512 du budget Principal.

POUR	45	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	3	Mme Nicole BORDES, Mme Régine FAGET-LAPRIE, Mme Jacqueline GAUBERT

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	1 juillet 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	1 juillet 2019
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20190624-111091-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.8
Nomenclature Préfecture	Fonds de concours